

Image not found or type unknown



Prix terrain lotissement.

Par **Tombert**, le **15/10/2015** à **13:09**

Bonjour.
J'ai fait l'acquisition d'un terrain dans un lotissement vendu par la Société Immobilière du Bas-Rhin en juillet 2012 au prix de 28 000€ de l'are.
Voyant qu'aucun autre terrain ne s'est vendu le prix du terrain a été divisé par deux soit 14 000€ de l'are.
Je me retrouve donc avec une moins value de 70 000€ pour mon terrain et surtout je suis le seul à avoir payé ce prix.
Un recours est-il envisageable ?